

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-:-

DECRET N° 69-271 / PR-SGG  
du 8 Novembre 1969

fixant la date de clôture de la  
deuxième session ordinaire du  
Conseil Economique et Social -  
-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum  
du 28 juillet 1968 ;  
VU l'Ordonnance N°35/PR du 8 novembre 1967, portant institution,  
composition, organisation et fonctionnement du Conseil Economique  
et Social ;  
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation  
du Gouvernement ;  
VU le Décret N°69-246/PR-SGG du 25 septembre 1969, fixant la  
date d'ouverture de la deuxième session ordinaire du Conseil  
Economique et Social pour l'année 1969 au vendredi 3 octobre 1969  
et le Règlement Intérieur du Conseil Economique et Social,

DECRETE :

Article 1er - La deuxième session ordinaire du Conseil Economique  
et Social ouverte le vendredi 3 octobre 1969 est déclarée close le  
vendredi 5 novembre 1969.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 8 Novembre 1969

par le Président de la République,  
Chef du Gouvernement,



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 4 - CES 5 - CS 6  
Ministères 10 - SGM 10 - SGG 4 -  
SGPR-IAA-DCCT-DN-Gde Chanc. 5 -  
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 -  
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.